



Direction de l'Immobilier

Marchés publics

Quelles sont les pièces constitutives d'un marché ?

Ces écrits définissent les conditions dans lesquelles le marché se doit d'être exécuté. Il en existe de 2 types :

LES PIÈCES GÉNÉRALES, (EN GÉNÉRAL NON FOURNIS) :

- le Code des marchés publics ;
- les CCAG, ou Cahiers des Clauses Administratives Générales fixent les dispositions administratives applicables à une catégorie de marchés : CCAG applicable aux marchés de travaux, CCAG applicable aux marchés de fournitures et services, CCAG applicables aux marchés de prestations intellectuelles ;
Attention : les CCAG réformés datent de 2009. Les versions antérieures sont abrogées.
- les CCTG, ou Cahiers des Clauses Techniques Générales, fixent les dispositions techniques applicables à toutes les prestations d'une même nature.

LES PIÈCES PARTICULIÈRES DU MARCHÉ :

- AAPC ou avis d'appel public à la concurrence (annonces) ;
- le règlement de la consultation (RC) : il décrit les caractéristiques du marché et fixe les règles particulières de la consultation. Il peut être facultatif si les mentions qui doivent y être portées figurent dans l'AAPC (CAA Versailles, 12/09/2006, Sté MPR, req. n°04VE00581).
Un candidat pourrait voir son offre rejetée ou non examinée si celle-ci ne respectait pas un point du règlement (CAA Lyon, 03/04/2008, Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain, req. n°05LY00028).
- Le dossier de consultation des entreprises :
 - L'acte d'engagement est la pièce dans laquelle le candidat présente son offre et adhère aux clauses que le pouvoir adjudicateur a rédigées, complétée par l'acceptation de cette offre, éventuellement modifiée, par le pouvoir adjudicateur. Le candidat doit absolument fournir un original signé par une personne habilitée à engager le candidat ;
 - Le CCAP, ou Cahier des Clauses Administratives Particulières fixe les dispositions administratives propres à chaque marché ;
 - Le CCTP, ou Cahier des Clauses Techniques Particulières fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations de chaque marché.
- Divers documents comme des plans, des schémas, le bordereau de prix (BPU), la décomposition globale et forfaitaire (DPGF), etc.